

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 16 mars 2010
18 h 30

- Le Cheylard -

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

SOMMAIRE

I – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010	4
1. Introduction par M. le Président	
2. Présentation des Budgets 2010 (Général, Eau Potable, Assainissement, ZA d'Arac, ZA des prés de l'Eyrieux)	
3. Création d'un budget activités économiques et vote de ce budget	
4. Vote des taux de fiscalité	
II – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	16
1. Mise en conformité de 10 captages	
2. Transfert de compétences de l'assainissement non collectif	
III – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	17
1. Acquisition de terrain	
2. Adhésion à la Mission Locale Nord Ardèche	
IV – ENFANCE	18
1. Subvention à l'AFR	
V – SPORT	18
1. Dépôt de permis de construire pour la salle mise à la disposition de la gymnastique	
VI – EYRIUM	19
1. Demande de subvention	
2. Marché de travaux : aménagement des plages et création de jeux d'eau	
3. Dépôt d'une déclaration préalable pour la mise en valeur de la base aquatique	
VII – L'ARCHE DES MÉTIERS	20
1. Tarif des indemnités aux formateurs dans la cadre du centre multimédia	
VIII – FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE (FIC)	20
IX – QUESTIONS DIVERSES	21
X - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT	21

Date de la convocation : 5 mars 2010

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Étaient présents : M. Emile ARNAUD, M. Richard FREYDIER, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS , Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL (arrivée à 20 h20), M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, Mme Magali FOURET, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés : Mme Marie-Christine ROURE pouvoir à M. Daniel BERTHIER, Mme Nathalie CHAREYRE pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Sophie FONTANEL pouvoir à M. Jacques CHABAL (jusqu'à 20h20), Mme Amandine SALLES représentée par Mme Alexandra MAZA, M. Christophe VOLLE représenté par M. Yvan BLACHIER.

Absents excusés : M. Ernest HELMSTETTER, M. Jean-Pascal PRAMAYON

Absent : M. Jérôme MASSON

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Roger PERRIN

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques de la CCPC
- Christian FEROUSSIER, Directeur de L'Arche des Métiers
- Monique SERILLON, services administratifs de la CCPC
- Jean-Philippe ROCHE, chargé de mission développement économique
- André BEAL, Trésorier communautaire

I - Le vote des budgets primitifs 2010 **de la "Communauté de communes du Pays du Cheylard"**

1 - Mot d'introduction de Monsieur le Président :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communautaire,

*Nous voici réunis pour le vote du budget de la Communauté de communes du Pays du Cheylard, 3^{ème} budget de cette mandature : **un budget maîtrisé, intéressant tous les développements économiques et services aux publics, qui qualifie le territoire, pour son développement et ses citoyens.***

En préambule, je voudrais souligner que l'industrie "redevient à la mode. Il faut maintenant la développer", entend-on de toutes parts. Cela nous réchauffe le cœur, à nous qui depuis des années y avons cru.

*Au milieu du gué, où nous nous trouvons, entre les prochaines règles d'intercommunalité, le résultat des "assises de la ruralité", qui pourrait s'intituler entre "révolution agricole et refondation rurale", **il faut asseoir le bassin industriel du Cheylard et poursuivre l'amélioration des services.***

Les budgets y sont entièrement consacrés.

Après les orientations budgétaires qui vous ont été présentées en février et où l'on a pu constater une bonne maîtrise financière et budgétaire de notre Communauté de communes, une bonne maîtrise de la dette et une prospective intéressante pour l'année à venir, nous vous présentons ce soir le projet de budget.

*Pour ce qui concerne le budget de fonctionnement du budget général, vous constaterez qu'**il fait une large place à la jeunesse et à l'enfance, à la culture et aux sports**, (services aux personnes importants, dans notre Communauté), et **un plus cette année pour le tourisme** et Eyrium (augmentation de la subvention à l'OT, préparation des investissements pour Eyrium) et **toujours les transports.***

*Pour le budget d'investissement, c'est toujours la **jeunesse et l'enfance qui viennent en 1^{ère} place** avec le Pôle en cours de construction ; **viennent ensuite le sport et le tourisme...** sans oublier la mise en place de "la Vallée du Bijou", et l'expo textile nouvelle génération à l'Arche.*

Les études (ZDE, Diagnostic accessibilité) sont présentes pour les prochains projets.

Rien dans ce budget n'a été oublié (achat de matériels, poursuite de l'amélioration et de l'accueil dans les bâtiments communautaires...).

Voici les chiffres clés :

Budget de fonctionnement : 4 272 356,00 €

Budget d'investissement : 4 140 875,88 €

*Pour ce budget général, l'équilibre est fait par une **augmentation uniforme de 2 % des taxes ménages** (tout en sachant que les nouvelles bases ne sont pas encore connues).*

Il poursuit l'amélioration des services rendus à nos concitoyens, dans un contexte certes difficile, mais toujours maîtrisé et n'hypothéquant jamais l'avenir, qui peut être incertain.

***Ce budget général assure à la CCPC une montée en puissance pour notre territoire, indispensable,** avant que les nouvelles règles de l'intercommunalité ne soient appliquées.*

"il fait bon vivre en Pays du Cheylard, l'avenir s'écrit également avec ce budget".

Pour les autres budgets, Eau, assainissement, Zones d'activités, je les laisse présenter par les responsables. Le total de tous ces budgets est 21,8 millions d'euros, hors opérations d'ordre.

Pour conclure, je remercie les vice-présidents pour le travail réalisé, les enveloppes respectées, les directeurs et tous les responsables, et vous Mme la directrice pour l'implication que vous avez mise avec perspicacité à l'équilibre de ce budget, sans oublier M. le Trésorier.

Je vous remercie

M. le Président rappelle le souhait émis par certains conseillers communautaires d'une note de synthèse plus détaillée en ce qui concerne les budgets. Cette demande a été entendue pour les budgets 2010.

M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE, Directrice de la CCPC pour la présentation des Budgets 2010.

2 – Présentation des budgets 2010 :

Les budgets sont présentés par section et par chapitre.

➤ Budget général

○ Section de fonctionnement :

Montant : 4 272 356,00 €.

Chaque ligne et chaque service ont été étudiés afin de connaître au plus précis les besoins.

DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	907 210,00	889 056,23	990 560,00
012	Charges de personnel	906 000,00	855 225,34	960 430,00
014	Atténuation de charges	1 592 114,00	1 592 110,62	1 589 579,00
65	Autres charges de gestion courante	358 400,00	355 896,24	396 800,00
66	Charges financières	5 505,00	5241,45	28 070,00
67	Charges exceptionnelles	44 958,00	44 957,15	45 000,00
022	Dépenses imprévues	51 019,00		20 669,00
023	Virement à la section d'investissement	730 000,00		175 000,00
042	Dotation aux amortissements	61 100,00	61 097,20	66 248,00
	total dépenses de fonctionnement	4 604 168,00	3 803 584,23	4 272 356,00

Commentaires :

M. BRESSO demande à quoi correspond la hausse au niveau de l'article 6236 "catalogues et imprimés".

Mme FAURE détaille les services pour lesquels cet article a été prévu et l'objet de la dépense. La hausse provient principalement de la création d'un nouveau service, celui de la Vallée du Bijou. Pour 2010, il a été prévu un budget global de fonctionnement de 60 000 €.

M. le Président précise que les conditions de participation des deux Communautés de communes ne sont pas encore fixées, car il s'agit d'une opération commune entre la CCPC et la Communauté de communes des Boutières.

RECETTES :

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
002	Excédent de fonctionnement reporté	317 194,00	317 193,99	0
013	Atténuation de charges	28 600,00	31 079,40	23 000,00
70	Produits des services	149 250,00	164 871,47	188 150,00
73	Impôts et taxes	2 717 908,00	2 726 851,16	2 644 140,00
74	Dotations et participations	1 366 206,00	1 302 433,08	1 392 520,00
76	Produits financiers	5 010,00	5 011,52	2 546,00
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	20 000,00	15 877,82	15 000,00
	total recettes de fonctionnement	4 604 168,00	4 564 033,37	4 272 356,00

FISCALITE :

Les derniers chiffres ont encore été étudiés avec M. le Trésorier juste avant la réunion du Conseil, tant il reste d'inconnus quant à la fiscalité professionnelle.

Toutefois, il est proposé au Conseil les chiffres suivants :

- Pour la fiscalité professionnelle:

La CCPC va percevoir une compensation relais en 2010 en attendant l'application effective de la réforme de la taxe professionnelle en 2011.

Le taux maximum qui peut être voté est de 14,62 %. Le produit devrait être d'un montant de 2 477 632 €.

- Pour la fiscalité ménages :

Comme M. le Président l'a dit dans son introduction, il est proposé au Conseil d'adopter une augmentation de 2 % sur l'ensemble des taux ménages, soit :

TH : 1,24 %

TFB : 2,13 %

TFNB : 9,17 %

Le produit de fiscalité ménages serait de 218 434 €.

La recette supplémentaire par la révision du taux est 3 905 €, celle par les bases étant de 9 457 €.

○ **Section d'investissement :**

Les programmes d'investissement sur 2010 comportent pour une bonne partie des restes à réaliser.

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
001	Déficit d'investissement reporté	54 659,87	54 659,87	0
16	Remboursement d'emprunts	44 250,00	41 831,23	64 100,00
20	Immobilisations incorporelles	73 000,00	10 536,40	36 880,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	10 000	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	101 400,00	86 485,99	211 500,00
23	Immobilisations en cours	3 263 200,00	336 182,10	3 606 357,65
020	Dépenses imprévues	16 494,00		34 038,23
040	Travaux en régie	20 000,00	15 877,82	15 000,00
	total dépenses d'investissement	3 604 204,00	566 748,45	4 140 875,88

- **Etudes :**
 - Etude pour la mise en place d'une Zone de Développement Eolien (RAR): 26 910 €
 - Diagnostic accessibilité : 5 970 €
- **Eyrium :**
 - Maîtrise d'oeuvre : 70 000 €
 - Travaux d'aménagement 2010 : 500 00 €
 - Acquisitions de terrains : 10 000 €
- **Pôle Enfance jeunesse :**
 - Travaux et maîtrise d'œuvre : 1 800 000 €
 - Mobilier : 125 000 €
- **Sports :**
 - Construction d'une salle de mise à la disposition de la gymnastique : 777 608 €
 - Réfection du sol du gymnase (Restes à réaliser) : 97 877,65 €
 - Bardage du gymnase : 35 000 €
 - Reprise du système d'arrosage Stade La Palisse : 35 123 €
 - Acquisition de 4 tables de tennis de table : 3 000 €
 - Acquisition de tapis de judo : 1 000 €
 - Réparation des chéneaux du boulodrome : 3 000 €
 - Travaux suite à diagnostic accessibilité : 100 000 €
- **L'Arche des Métiers :**
 - Aménagement "expo textile" (Restes à réaliser): 74 872 €
- **La Vallée du Bijou :**
 - Dépôt de marque : 1 000 €
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur espaces permanents : 30 000 €
 - Maîtrise d'œuvre sur espaces permanents : 70 000 €
 - Acquisitions diverses (charte graphique notamment): 50 000 €
- **Acquisition de divers matériels :**
 - Matériel informatique : 8 000 €
 - Matériels divers : 5 000 €
 - Signalétique sentiers à thème : 13 500 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
001	Excédent reporté	0		290 392,30
021	Virement de la section de fonctionnement	725 900,00		175 000,00
10	Dotations fonds divers	719 360,00	656 126,87	1 190 680,58
13	Subventions d'investissement	1 534 065,00	76 187,42	1 462 855,00
16	Emprunt	500 000,00	0	700 000,00
27	Autres immobilisations financières	52 579,00	52 554,22	92 700,00
040	Dotations aux amortissements	61 100,00	61 097,20	66 248,00
	total recettes d'investissement	3 604 204,00	857 140,75	4 140 875,88

- Pour le projet du pôle Enfance/Jeunesse : 861 800 € de subventions attendues
- Pour la construction de la salle de gymnastique : 350 000 € de subventions attendues
- Pour l'exposition textile : 29 250 € de subventions
- Pour le bardage du gymnase : 20 000 € du Cap Territoires 2010
- Pour le sol du gymnase : 21 805 € de Cap Territoires précédent
- Pour la Vallée du Bijou : 50 000 € du CDRA VALDAC
- Un emprunt de 700 000 € est inscrit dans le cadre de l'équilibre du plan de financement du pôle enfance jeunesse et d'autres projets importants inscrits à ce budget.

M. le Président demande s'il y a des questions sur l'ensemble de ce budget.

Par 38 voix pour, 1 abstention et 1 contre, les nouveaux taux de la fiscalité intercommunale sont adoptés.

A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget primitif 2010 du Budget général.

➤ Budget eau potable

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	49 500,00	46 452,80	69 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		4 500,00
023	Virement à la section d'investissement	192 730,00		113 118,00
042	Dotations aux amortissements	125 910,00	125 655,25	125 528,00
66	Charges financières	19 000,00	18 908,40	8 329,00
	total dépenses de fonctionnement	392 140,00	191 016,45	324 475,00

Il est à constater la baisse de moitié des charges de la dette.

Afin de pallier aux lourdes contraintes imposées au budget assainissement (STEP, remboursement redevance pollution), il est proposé de ne pas prévoir de remboursement de frais au budget général par le budget assainissement, et d'augmenter la participation du budget eau à 60 000 euros.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
002	Excédent de fonctionnement reporté	103 240,00	103 239,72	14 543,00
042	Dotations aux amortissements subventions	58 900,00	58 872,98	59 797,00
70	Vente de produits	230 000,00	287 889,85	250 000,00
74/75	Produits de gestion courante	0	3 705,00	135,00
	total recettes de fonctionnement	392 140,00	453 707,55	324 475,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
020	Dépenses imprévues	36 640,00		25 000,00
040	Dotation aux amortissements subventions	58 900,00	58 872,98	59 797,00
041	Transfert de droits (récupérationTVA)	110 000,00	34 011,65	70 000,00
16	Remboursement emprunts	34 100,00	34 045,87	14 555,00
20	Immobilisations corporelles	165 000,00	65,00	164 935,00
21	Immobilisations incorporelles	12 000,00	3 558,39	2 000,00
23	Immobilisations en cours	529 000,00	207 670,44	727 174,00
	total dépenses d'investissement	945 640,00	338 224,33	1 063 461,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
001	Excédent d'investissement reporté	41 975,00	41975,07	83 166,90
021	Virement de la section de fonctionnement	192 730,00		113 118,00
040	Dotations aux amortissements	125 910,00	125 655,25	129 528,00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	110 000,00	34 011,65	70 000,00
10	Dotations fonds divers	106 025,00	106 024,93	248 148,10
13	Subventions d'investissement	259 000,00	79 712,68	349 500,00
27	Transfert de droits (récupération TVA)	110 000,00	34 011,65	70 000,00
	total recettes d'investissement	945 640,00	421 391,23	1 063 461,00

Les principaux programmes :

Comme cela avait été évoqué au DOB, il s'agit surtout de restes à réaliser de l'exercice précédent.

- Ribefaitte (Mariac) : travaux terminés, les subventions et le fonds de concours de la Mairie de Mariac restant à percevoir.
- Chabannes : travaux en cours qui devraient se terminer dans une dizaine de jours.
 - Montant prévu : 170 935 €
 - Montant des subventions : 45 000 €
- Mise en conformité des captages : en cours
 - Montant prévu : 60 000 €
 - Subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

M. Raymond FAYARD, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement, précise qu'il a fallu accroître l'enveloppe initialement prévue, car la DDASS a demandé que 4 captages supplémentaires soient compris dans les procédures de mise en conformité. Donc 10 captages sont à l'étude.

M. le Président se satisfait de cette décision, car elle va permettre de renforcer la sécurité sanitaire de l'usager.

- Schéma directeur : en cours
 - Montant prévu : 164 935 €
 - Montant des subventions : 101 000 €

M. Jacques CHABAL indique qu'il s'agit également d'une des opérations les plus importantes pour l'avenir de la gestion de l'eau de notre territoire. *"Une bonne réflexion doit être menée jusque dans les communes, car elle déterminera les choix futurs"*.

- Nouveau programme : Chantelauve Sud
 - Montant prévu : 175 000 €
 - Montant des subventions : 86 819 €
- Programmes divers : l'équilibre de ce budget a permis l'inscription d'un "programme divers" de 300 000 euros.

M. FAYARD précise qu'il a demandé aux communes, lors de la réunion de la commission eau et assainissement, de faire remonter les opérations susceptibles d'être déclenchées afin de les inscrire sur le fonds de réserve du Conseil Général.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils n'avaient pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Eau.

➤ Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	92 811,00	21 742,30	30 000,00
022	Dépenses imprévues	2 735,00		2 800,30
023	Virement à la section d'investissement	108 495,00		141 469,00
042	Dotations aux amortissements	218 050,00	218 039,24	224 512,00
66	Charges financières	18 485,00	18 942,18	9 308,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	700,00	1 046,00
	total dépenses de fonctionnement	441 276,00	259 423,72	409 135,30

Il a été prévu en dépenses supplémentaires,

- 5 000 € pour les frais de contentieux liés au recours contre l'arrêté de mise en demeure de mise aux normes de la STEP
- 4 500 € pour le suivi des stations d'épuration

En revanche, la demande d'étalement sur 6 ans du remboursement de la redevance pollution (réclamé pour un montant total de 66 810,36 €) a abouti et permet d'inscrire en 2010 la somme de 11 000 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
002	Excédent de fonctionnement reporté	151 126,23	151 126,23	88 744,30
042	Dotations aux amortissements subventions	90 150,00	89 431,82	93 391,00
70	Vente de produits	150 000,00	158 856,60	165 000,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	13 525,40	62 000,00
	total recettes de fonctionnement	441 276,00	412 940,05	409 135,30

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
020	Dépenses imprévues	27 392,00		0
040	Dotations aux amortissements subventions	90 150,00	89 431,82	93 391,00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	100 000,00	65 103,38	100 000,00
16	Remboursement emprunts	24 000,00	23 976,45	19 422,00
20	Immobilisations corporelles	120 000,00	27 427,89	0
21	Immobilisations incorporelles	3 000,00	1 665,01	1 300,00
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00	388 668,29	3 362 187,80
	total dépenses d'investissement	1 364 542,00	596 272,84	3 576 300,80

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
001	Excédent d'investissement reporté	270 630,00	270 633,06	257 967,01
021	Virement de la section de fonctionnement	108 495,00		141 469,00
040	Dotations aux amortissements	218 050,00	218 039,24	224 512,00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	100 000,00	65 103,38	100 000,00
10	Dotations fonds divers	37 367,00	37 366,94	64 772,03
13	Subventions d'investissement	530 000,00	197 993,85	1 887 580,76
16	Emprunt			800 000,00
27	Transfert de droits (récupération TVA)	100 000,00	65 103,38	100 000,00
	total recettes d'investissement	1 364 542,00	854 239,85	3 576 300,80

Les principaux programmes :

- Les travaux de Ribefaute et de Chabannes sont au même niveau que pour l'eau
 - Montant prévu Ribefaute : 86 000 € (subventions : 118 394 €)
 - Montant prévu Chabannes : 170 333 € (subventions : 82 687 €)
- Extension sur le quartier de Chantelauve Bas : travaux terminés
 - Montant prévu : 60 000 €
 - Montant des subventions : 15 000 €
- Extension Chantelauve Sud :
 - Montant prévu : 175 000 €
 - Montant des subventions : 75 000 €
- Mise aux normes de la STEP :
 - Montant prévu : 2 900 000 €
 - Montant des subventions sollicitées : 1 550 000 €
 - Emprunt de 800 000 €

M. CHABAL et M. FAYARD indiquent les dernières évolutions sur ce dossier.

M. FAYARD informe le Conseil que la Police de l'Eau ne s'est pas déplacée à la dernière réunion au cours de laquelle des décisions devaient être prises concernant l'avant-projet et où étaient présents le fermier (SAUR) et l'entreprise Chomarat.

M. CHABAL donne lecture du courrier adressé à M. le Préfet le jour même de cette réunion afin de lui indiquer notre mécontentement face au désintérêt des services de l'Etat sur un dossier aussi important pour notre territoire et aussi lourd financièrement.

M. le Président ajoute que suite à sa rencontre avec M. Laurent WAUQUIEZ, ce dernier a transmis un courrier à M. le Préfet lui demandant un examen attentif de notre dossier. Il semblerait que cela n'ait malheureusement pas beaucoup d'effet.

M. Raymond FAYARD déplore cette politique de "la chaise vide", car il faut leur aval sur certains points techniques et cela retarde l'avancée du dossier.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils avaient des questions, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Assainissement.

➤ Budget Zone d'activités d'Arlic

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	447 500,00	267 794,40	1 070 000,00
023	Virement à la section d'investissement	39 500,00		53 000,00
042	Opérations de stocks	2 380 535,00	2 337 636,40	2 577 000,00
043	Opérations d'ordre			10 000,00
66	Charges financières	50 000,00	7 938,64	10 000,00
	total dépenses de fonctionnement	2 917 535,00	2 613 369,44	3 720 000,00

La principale dépense prévue au budget concerne la réalisation des fouilles archéologiques, auxquelles il faudra se résoudre.

Cela représente un coût de plus de 800 000 euros.

Il est également budgétisé le reliquat de la fin des travaux de la 1^{ère} tranche et de la maîtrise d'œuvre.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
042	Opérations de stocks	2 830 535,00	2 576 553,45	3 710 000,00
043	Opérations d'ordre	50 000,00	7 938,64	10 000,00
70	Vente de terrains aménagés	37 000,00	29 577,76	0
	total recettes de fonctionnement	2 917 535,00	2 614 069,85	3 720 000,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
001	Déficit d'investissement reporté	773 815,00	773 814,27	944 882,28
040	Opérations de stocks	2 830 535,00	2 576 553,45	3 710 000,00
16	Remboursement emprunts	112 000,00	111 111,00	111 111,00
	total dépenses d'investissement	3 716 350,00	3 461 478,72	4 765 993,28

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
021	Virement de la section de fonctionnement	39 500,00		53 000,00
040	Dotations aux amortissements	2 330 535,00	2 329 697,76	2 577 000,00
10	Dotations fonds divers	186 899,00	186 898,68	700,41
13	Subventions	0	0	400 000,00
16	Emprunts	1 159 416,00	0	1 735 292,87
	total recettes d'investissement	3 716 350,00	2 516 596,44	4 765 993,28

Une subvention de la DRAC pourrait être allouée en ce qui concerne les fouilles archéologiques pour un montant maximum de 50 %.

L'équilibre du budget est réalisé par l'inscription d'un emprunt de 1 735 292,87 €.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils avaient des questions, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget de la Zone d'activités d'Aric.

➤ **Budget Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
011	Charges à caractère général	1 005 300,00	451 403,82	1 655 300,00
022	Dépenses imprévues	5 159,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	732 600,00		840 061,00
042	Opérations de stocks	1 106 190,00	1 106 159,53	1 551 711,00
043	Opérations d'ordre	12 000,00	11 789,35	10 022,00
66	Charges financières	12 541,00	12 329,44	9 481,00
	total dépenses de fonctionnement	2 873 790,00	1 581 682,14	4 116 575,00

Sont prévus :

- L'acquisition des parcelles de terrain au SDEA : 40 000 €
- Les travaux de la 2^{ème} tranche (zone commerciale) : 1 600 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
042	Opérations de stocks	2 105 790,00	1 551 708,34	3 200 000,00
043	Opérations d'ordre	12 000,00	11 789,35	10 022,00
70	Vente de terrains aménagés	250 000,00	59 325,00	330 000,00
74	Subventions	506 000,00	165 455,52	576 553,00
	total recettes de fonctionnement	2 873 790,00	1 788 278,21	4 116 575,00

Des subventions ont pu être sollicitées pour les travaux de la 2^{ème} tranche :

- DDR 2009 : 300 000 €
- CG 07 : 187 000 €
- Région (aménagement paysager) : 33 469 €

Reste à percevoir un reliquat de la DDR 2007 concernant la 1^{ère} tranche pour 55 278 €.

La région rembourse chaque année les intérêts du prêt bonifié, soit pour 2010 : 806 €.

Il est également prévu des ventes de terrain (Lidl, Bricomarché) pour un montant total de 330 000 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
001	Déficit d'investissement reporté	706 806,00	706 805,29	1 167 700,06
040	Opérations de stocks	2 105 790,00	1 551 708,34	3 200 000,00
16	Remboursement emprunts	55 500,00	55 228,14	56 998,00
	total dépenses d'investissement	2 868 096,00	2 313 741,77	4 424 698,06

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
021	Virement de la section de fonctionnement	732 600,00		840 061,00
040	Dotations aux amortissements	1 106 190,00	1 106 159,53	1 551 711,00
10	Dotations fonds divers	39 882,00	39 882,18	206 596,07
16	Emprunts	989 424,00	0	1 826 329,99
	total recettes d'investissement	2 868 096,00	1 146 041,71	4 424 698,06

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils avaient des questions, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget de la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.

➤ **Budget Activités Economiques**

Le Conseil communautaire est sollicité pour la création d'un nouveau budget annexe "Activités Economiques".

Ce budget regroupera des projets de développement économique, notamment la Pépinière d'entreprises, la création d'un hôtel restaurant, la mise en place d'immobilier d'entreprises.

Toutes ces opérations sont prévues en investissement. Il n'y a pas pour 2010 de section de fonctionnement.

Il est donc prévu en dépenses d'investissement :

- 107 100 € pour l'acquisition du terrain Connexion (parcelle AD 472)
- 30 000 € pour des études sur la construction de bâtiments dans le cadre de l'immobilier d'entreprises
- 50 000 € pour des études concernant la création d'un hôtel restaurant
- 100 000 € pour des études concernant la construction de la pépinière d'entreprises

Pour l'instant, des demandes de subventions n'ayant pas été formulées, ce budget a été équilibré par un emprunt.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils avaient des questions, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Activités Economiques.

II – Eau Potable et Assainissement

1. Mise en conformité administrative de 10 captages de la CCPC

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, Vice-président en charge de ce dossier.

Monsieur Fayard rappelle que suite à la désignation du bureau d'études RABIN, des visites de captages ont eu lieu avec le concours de la DDASS.

Dix captages ont été désignés : *Girond, Chadenac, (AEP Mariac) Gardouillère, (AEP St Barthélemy le Meil) la Crique, le Roure, (AEP St Christol) le Grand Bouveron, les Vernets, l'Enfer (AEP St Julien Labrousse), Bouzols, Ranc Bardon, (AEP d'Accons, du Cheylard, St Cierge sous le Cheylard et Les Nonières).*

A l'origine, 6 captages avaient été fléchés. La DDASS a demandé que nous en rajoutions 4 autres. Selon les dernières informations de la DDASS, certains rapports géologiques seraient à reprendre ou à faire.

La délibération qui est soumise au Conseil permettra ainsi d'enclencher toute la procédure administrative de mise en conformité des captages et de solliciter les financements.

M. CHOUTEAU demande s'il faut acquérir en pleine propriété à l'intérieur du périmètre de protection.

M. FAYARD indique qu'à l'intérieur du périmètre de protection immédiate, l'acquisition des parcelles en pleine propriété est en effet nécessaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

1. **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Ardèche
 - a) La nomination d'un hydrogéologue agréé pour les captages nécessitant la rédaction d'un rapport
 - b) le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de captage et des mesures de protection de la ressource, au titre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement.
2. **S'engage à :**
 - a) Conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et à réaliser les travaux nécessaires à celui-ci,
 - b) Acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate,
 - c) Une fois l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pris, l'afficher en mairie et informer par lettre recommandée les propriétaires concernés par les servitudes
 - d) Annexer les servitudes au Plan Local d'Urbanisme de la commune, si ce document existe
3. **Décide** de faire réaliser l'étude préalable de bilan et de faire établir les dossiers d'instruction technique et administrative
4. **Sollicite** le concours financier du Département, de l'Etat et de l'Agence de l'eau tant au stade des études préalables, de la phase administrative, qu'à celle de la phase ultérieure.

2. Transfert de compétences de l'assainissement non collectif

Monsieur le Président indique que le Sivu Eyrieux Clair a lancé une étude d'opportunité sur la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il rappelle que la CCPC est compétente en matière d'assainissement non collectif, mais qu'elle n'a pas mis en place ce service. L'étude d'opportunité du Sivu Eyrieux Clair propose deux scénarii :

- La mise à disposition du service au Syndicat Eyrieux Clair (qui concerne seulement la mission contrôle)
- La prise de compétence totale de l'ANC par le Sivu Eyrieux Clair (mission de contrôle et gestion du service)

Monsieur le vice-président précise les difficultés de mise en place d'un tel service au niveau d'une collectivité et qu'il serait donc beaucoup plus intéressant de mutualiser les moyens au niveau d'un syndicat.

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté de communes de donner une position de principe, le syndicat devant modifier ses statuts avant tout transfert de compétence réel par les collectivités adhérentes.

Apparemment, sur le bassin de l'Eyrieux, à peu près toutes les collectivités se tournent vers la même solution, à savoir la délégation générale de la compétence à Eyrieux Clair.

Toutefois, il semblerait que le syndicat demanderait dans ce cas aux communautés de communes de prendre la compétence "entretien des rivières" et d'adhérer au syndicat. Mais ceci n'est pas encore clairement défini.

Il est donc proposé d'adopter le principe du transfert total de la compétence Assainissement Non Collectif au Sivu Eyrieux Clair.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, confirme son accord pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au Sivu Eyrieux Clair.

III – Activités économiques

1 – acquisition de terrain

M. Daniel BERTHIER, vice-président, expose au conseil qu'il convient de créer une réserve foncière en vue de réaliser de l'immobilier d'entreprises.

En 2008, la CCPC avait vendu à M. Rivier Philippe une parcelle cadastrée AD 472, située dans la zone de la Palisse.

Ce dernier ne souhaitant pas donner suite à son projet, a proposé à la CCPC de la racheter.

Il est proposé d'acquérir à M. Rivier la parcelle AD 472, d'une superficie de 4 284 m², au prix de 25 € HT le m², soit 107 100 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle AD 472 appartenant à M. Rivier Philippe, pour une superficie totale de 4 284 m² au prix de 107 100 € HT.

[Retour de M. Richard FREYDIER en séance]

2 – adhésion à la mission locale nord Ardèche

Monsieur le vice-président chargé du développement économique, M. Daniel BERTHIER, informe le Conseil communautaire qu'afin de pérenniser les actions notamment envers les jeunes en recherche d'emploi, il y a lieu d'adhérer à la Mission locale Nord Ardèche.

Il précise qu'actuellement, les actions de la Mission locale sont remplies par le Site de Proximité des Boutières, sous convention financière avec la Mission locale. L'adhésion de la CCPC permettra la poursuite des permanences sur le territoire.

Il propose donc d'adhérer à la Mission locale Nord Ardèche.

Le coût de l'adhésion serait de 1,15 €/hab.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Mission locale Nord Ardèche, de signer la convention et de verser la participation financière telle qu'elle sera définie dans la dite convention.

IV – Enfance

1 – subvention à L'AFR

M. le Vice-président chargé de la compétence enfance-jeunesse, M. René JULIEN, rappelle que, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2008-2011, la Communauté de communes s'est engagée à verser une subvention à l'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DES BOUTIERES, organisme gestionnaire de la Crèche/ Halte-garderie.

Il est proposé d'inscrire au budget 2010 une subvention de 120 000 €, qui sera versée en deux fois: 50% dès le vote du BP ; le solde, fin juillet.

Cette subvention est identique à celle versée l'année dernière.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, confirme son accord pour le versement d'une subvention annuelle de 120 000 € et aux modalités de versement précitées.

V – Sport

1 – dépôt de permis de construire de la salle mise à la disposition de la gymnastique

Monsieur le Vice-président chargé des Sports, M. Roger PERRIN, expose que, dans le prolongement de la désignation du Cabinet d'Architecture 2H+G pour la construction d'une salle mise à la disposition de la gymnastique et d'un espace polyvalent multi activités sur la commune du Cheylard, il convient de prendre une délibération permettant le dépôt du permis de construire.

Le planning se déroulant normalement pour le moment, ce dépôt devrait être fait auprès des services de la DDT en avril.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer et à déposer la demande de permis de construire relative à la construction de la salle mise à disposition de la gymnastique et l'espace polyvalent multi activités, sur la commune du Cheylard.

VI – EYRIUM

M. le Président informe que le travail avec le bureau d'études BEAUR et les architectes FABRE-DOINEL, avançant de manière soutenue, il convient de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, ce que le Conseil autorise.

1 - demande de subvention

M. Lucien VIALLE, vice-président en charge de la compétence, informe que, dans le cadre du projet de mise en valeur de la base aquatique Eyrium, des demandes de subventions doivent être effectuées.

Le montant total de l'opération a été estimé à environ 1 000 000.00 € HT.

Une première tranche aura lieu en 2010 par une approche paysagère de la mise en valeur de la base aquatique Eyrium et l'installation de nouveaux jeux d'eau.

La deuxième tranche, à partir de 2011, devrait permettre la création d'un espace détente, d'un restaurant-saladerie et la rénovation du bâtiment accueil.

Monsieur le vice-président indique que la Communauté de communes va solliciter les financeurs suivants :

- Etat
- Conseil général de l'Ardèche
- Conseil régional

Il convient d'autoriser M. le Président à demander les subventions afférentes et à insérer ces demandes dans le plan de financement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la base aquatique Eyrium estimé à 1 000 000 euros HT, et autorise M. le Président à demander les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

2 – Marché de travaux : aménagement des plages et création de jeux d'eau

M. le Président donne la parole à Mme la directrice afin qu'elle explique les travaux 2010.

Elle indique qu'un phasage des travaux a été proposé par le Maître d'œuvre. Pour 2010, il est prévu l'aménagement des plages et la création de jeux d'eau.

3 lots techniques sont prévus

Lot 1 : hydraulique

Lot 2 : aménagement paysager

Lot 3 : construction d'un sanitaire et aménagement de plages bois

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 242 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le lancement du marché de travaux selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence dans le cadre des travaux de mise en valeur de la base aquatique Eyrium, aménagement des plages et création de jeux d'eau, sur la commune des Nonières.

3 – Dépôt d'une Déclaration préalable pour la mise en valeur de la Base aquatique Eyrium

Mme la directrice précise que dans la première phase d'aménagement l'architecte prévoit l'implantation de nouveaux sanitaires. C'est la raison pour laquelle une déclaration préalable doit être déposée.

Il faut donc autoriser M. le Président à déposer la demande de déclaration préalable des travaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer et à déposer la demande de déclaration préalable relative aux travaux de mise en valeur de la base aquatique Eyrium, sur la commune des Nonières.

VII – L'Arche des Métiers

Tarif des indemnités aux formateurs dans le cadre du centre multimédia

Madame la vice-présidente chargée de la culture, Mme Monique PINET, indique au Conseil communautaire qu'il y a lieu de définir les modalités d'attribution et de versement d'indemnités aux formateurs intervenant au centre multimédia de L'Arche des Métiers.

A l'heure actuelle, le montant de l'indemnité est de 28 € de l'heure. Après information de l'URSSAF, ces indemnités sont assujetties à la CSG et RDS.

Afin de maintenir le même niveau de rémunération des formateurs, il convient d'augmenter le tarif à 30 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités des formateurs à 30 € par heure effectuée.

[Arrivée de Mme Sophie FONTANEL 20h20]

VIII – Fonds d'Intervention Communautaire

Mme la vice-présidente chargée de la culture, Mme Monique PINET, explique au conseil qu'il convient, comme chaque année, d'abonder le FIC (Fonds d'Intervention Communautaire).

Celui-ci est utilisé lorsque des associations culturelles et sportives sollicitent la CCPC pour des manifestations.

Elle propose que le FIC comporte une enveloppe de 1 000 euros.

Par ailleurs, elle indique qu'une association, Les Amis de Girond, a déjà sollicité la CCPC pour une manifestation culturelle qui se déroulerait dans l'été.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'abonder le F.I.C. d'une enveloppe de 1 000 € et d'ouvrir les crédits budgétaires au compte 6574 d'un montant de 1 000 €.

IX – Questions diverses

Tableau du personnel :

M. le Président donne la parole à Mme la directrice pour qu'elle précise le tableau du personnel. Comme chaque année, le tableau du personnel doit être présenté en conseil communautaire. La CCPC comporte 16 postes de titulaires et 10 postes de non titulaires.

X – Communications du président

Rapport DDJS du Centre de Loisirs

M. René JULIEN vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse, informe le conseil de la visite de M. Lionel MIGLIORINI (DDJS). Ce dernier a établi un rapport très favorable de la situation du centre de loisirs du Cheylard. *"Une très bonne impression d'ensemble avec la mise en œuvre de moyens adaptés tant sur le plan matériel que sur le plan des aptitudes professionnelles de l'équipe d'encadrement"*.

M. le Président en profite pour informer le conseil que la 1^{ère} pierre du Pôle Enfance Jeunesse sera posée le vendredi 30 avril à 11 h.

CDAC

M. BERTHIER indique que la CDAC s'est réunie le 2 mars en Préfecture concernant le projet d'implantation de Lidl sur la zone des Prés de l'Eyrieux. Il y a eu 6 voix pour et 1 contre.

Réseau Pépinière

M. Jean-Philippe ROCHE, chargé de mission développement économique, informe qu'une réunion a lieu le 8 avril pour la création officielle du réseau pépinières Rhône-Alpes. Il s'agit d'environ 40 pépinières créées ou en création, avec lesquelles nous allons pouvoir partager des expériences variées.

20^{ème} anniversaire du Festival des Articulés

M. le Président indique les dates du Festival : les 13-14-15 Août 2010, qui célébreront le 20^{ème} anniversaire du Festival.
Un budget un peu plus étoffé permettra de présenter un programme plus riche.

Festival de la Biodiversité

Dans l'année mondiale de la biodiversité, la 2^{ème} édition du Festival de la Biodiversité aura lieu les 20-21-22 Août 2010, en partenariat avec les Petits Débrouillards.

Office de Tourisme

M. Christian FEROUSIER informe qu'il a été prévu une subvention complémentaire pour l'Office de Tourisme. Il précise qu'il est important de contractualiser avec l'OT afin de finaliser les missions que celui-ci exerce et flécher les actions entreprises pour la promotion du tourisme communautaire.

L'Arche des Métiers

M. le Président informe le conseil qu'il a eu un entretien avec Mme l'Inspectrice d'Académie, qui par ailleurs félicite L'Arche des Métiers pour le travail effectué dans le cadre des conventions avec l'Education Nationale.

M. Christian FEROUSIER signale que les antennes du Teil et de la Voulte sont en cours d'ouverture. Ce seront des lieux ressource qui permettront à l'Arche de rayonner sur l'ensemble de l'Ardèche.

Signalisation des sentiers à thème

Mme PINET annonce que Cécile GIRE a travaillé pour une signalisation des sentiers à thème (Cinq Sens, Un Pays et ses arbres, Brion, Routes des Dragonnades) à partir des routes départementales. Elle devrait voir le jour avant l'été.

Animations culturelles

Mme PINET donne le détail des prochaines manifestations sur le Pays du Cheylard.

26/03 : Tout Va bien Monsieur K, apéro danse à St Barthélémy le Meil

9/04 : Les mots à la bouche, spectacle musical et gourmand à Mariac

27/05 : Joël Allain, chansons françaises à Jaunac

28/05 : Joël Allain, chansons françaises à St Michel d'Aurance

Travail de réflexion sur les difficultés d'internet

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc BOULON, qui est à l'origine de ce travail avec M. Maurice SANIEL.

M. BOULON indique que beaucoup de communes constatent des difficultés de fonctionnement d'internet ou de la téléphonie. Une réunion a eu lieu sur St Cierge au cours de laquelle il a été décidé de réaliser un état des lieux, pour ensuite pouvoir relayer l'information.

M. BOULON propose qu'un courrier parte de la CCPC afin de demander à toutes les communes de rassembler leurs informations.

Transport

M. le Président donne lecture d'un courrier de M. CHOUTEAU demandant s'il serait possible qu'un arrêt plus long soit établi sur la zone de la Palisse. M. Maurice ROCHE, chargé des transports, va prendre note de la demande et une réflexion sera menée en commission.

Cap Territoires

M. le Président indique qu'un tableau corrigé a été établi afin de rentrer dans l'enveloppe du Conseil Général. Mme la directrice prendra contact avec les communes pour affiner les chiffres.

Réunion FIBOIS

La réunion s'est déroulée le 3 mars en présence de M. BOUCHET et M. AVIAS. Beaucoup d'informations ont été données aux communes. Fibois peut à tout moment être contacté pas les communes pour demander de plus renseignements.

M. le Président indique qu'un travail de réflexion sera mené en commission sur la filière.

Projet de territoire

M. le Président précise qu'il est en cours de finalisation. Mme BARNERON, en charge de sa rédaction au bureau d'études BEAUR, a rencontré Mme Isabelle BOULON, chargé de mission à la Chambre d'Agriculture, afin de compléter le volet agriculture de ce projet.

Dès qu'il sera terminé, il sera étudié soit en commission soit en conseil communautaire.

Les débats étant épuisés, M. le Président clôture la séance.

Fin de la séance à 21h

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de communes
du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

